

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions Compte-rendu inter-syndical de la session de printemps 2011

sncs, snesup

La session de printemps s'est déroulée du 14 au 17 juin 2011 au Campus Gérard Mégie

Présents :

- **Membres élus** : Collège A1 : D. Binder, B. Maureille, V. Roux; Collège A2 : E. Crubézy (absent le 17), C. Louboutin, J.-L. Peiry, A. Turq ; Collège B1 : R.-M. Arbogast, D. Galop (absent les 14, 15 et 16 matin), G. Pereira ; Collège B2 : F. Bon, M. Casanova ; Collège C : A. D. Trousson, J. Wattez.
- **Membres nommés** : Collège A1 : A.-M. Guihard-Costa (absent 16 matin), M. Regert ; Collège A2 : J.-P. Giraud, D. Grimaud-Hervé, Y. Lageat (absent le 14), J.-L. Peiry ; Collège B1 : plus de membre nommé, Collège B2 : M. Christensen.
- **Membre absent durant toute la session** : Collège C : A. Burens

- **Représentants des Instituts** : Fr. Gaill (Directrice scientifique de l'INEE), Stéphanie Thiébaud (DAS INEE), R. Chenorkian (DAS INEE), Hervé Piegay (chargé de mission à l'INEE sur le portefeuille 7B "Homme milieu"); P. Bourdelais (directeur scientifique de l'INSHS), Françoise Le Mort (DAS INSHS).
- **Secrétariat général du comité national** : M. Desumeur (assistante pour la section 31).
- **Invité** : Mme Arbogast, Délégation Régionale d'Alsace.

~~~~~

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2010**

Procès verbal adopté à l'unanimité.

### **RAPIDE PRESENTATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU SEIN DE LA Section 31**

#### **CONCOURS HANDICAP**

Longue discussion sur le fléchage du poste et le périmétrage de la section, la qualité scientifique des candidats et le rôle de la section en appui aux demandes des laboratoires.

Présentation d'un des deux candidats à la commission interclassement : non.

La section rappelle que si un poste ouvert au concours handicap n'est pas pourvu, il retourne à l'institut qui gère ce qu'il représente comme il le souhaite.

### **INTERVENTIONS CONJOINTES DE Fr. GAILL (FG) et P. BOURDELAIS (PB)**

Cette intervention est réalisée en présence des DAS R. Chenorkian et Françoise Le Mort.

Leur intervention collective exprime la volonté d'afficher une politique commune. Celle-ci peut se voir dans les PEPS et les postes croisés INSHS/INEE ainsi que dans l'attribution des postes DR2 en 2011: il y avait 5 postes dont 3 INEE et 2 SHS. Le résultat du jury d'admission affiche 4 candidats INSHS et 1 candidat INEE. Le classement a été respecté. On a dépassé l'idée « si un institut met tant de postes, il doit les récupérer ». Cette volonté de politique commune s'exprimera de manière plus générale par un co-pilotage scientifique de la 31 par les deux instituts, ceci afin de clore le débat environnementaliste/culturaliste. INEE considère que le travail effectué par la S31 lors de la discussion sur le périmétrage et les mots clés est satisfaisant. L'institut a repris toutes les propositions.

Sur l'affectation des candidats, FG indique que le président du CNRS a dit qu'il souhaitait ne pas affecter les candidats dans des laboratoires où ils ont fait leur thèse. FG précise qu'il y a des cultures différentes selon les instituts : cela est vrai pour les mathématiques, la chimie, la physique, mais c'est moins vrai pour les autres instituts. En biologie, les candidats retournent généralement dans leur laboratoire. Lors de l'affectation, la direction se posera la question : « est-ce qu'il n'y a que ce laboratoire possible ? »

Pour PB ce problème d'affectation est insoluble. On peut encourager un jeune collègue à aller dans une autre unité mais s'il n'en a pas envie, il reviendra au bout de 3 ans dans son laboratoire d'origine et il n'aura pas investi entretemps dans son laboratoire d'affectation.

Pour lui ce qui peut faire changer les choses, c'est de limiter la durée de vie d'une UMR à 10-15 ans ce qui permettra aux plus jeunes de rebondir sur de nouveaux axes de recherche. Cette position s'inscrit dans une forme de soutien de la politique que définit le grand emprunt et les questions sur les moyens en

fonction des structures type IDEX, Labex (3 Labex en section 31), l'idée étant d'affecter les moyens aussi en fonction des thèmes de recherche privilégiés par les sites. PB et FG insistent sur la notion de site et les négociations par site avec le référent CNRS (le DSR pour délégué scientifique régional). Il est question aussi de favoriser les outils type OHM (observatoires Hommes/Milieus) qui assurent une meilleure visibilité européenne par exemple sur des thématiques (le polaire) ou des cibles (le rapport écologie – chimie). La section 31 sera associée à la réflexion sur les outils innovants à développer en 2012.

Discussion avec les membres de la section (*en italique les questions – remarques des membres de la section*)

*Des mots-clés se recouvrent entre la 31 et la 32. La section 32 propose de nouveaux mots-clés notamment « Protohistoire » qui est un mot-clé de la section 31. Cela soulève un problème de visibilité, sachant que les deux sections ont ainsi des champs chronologiques et des aires géographiques qui se recouvrent. La section va réaffirmer son attachement à la Protohistoire.*

PB souligne l'importance d'un accord sur les mots-clés des sections. *Il n'est pas souhaitable d'avoir une source de conflit entre deux sections.* La politique du CNRS est de décloisonner instituts et sections. Il faut faciliter la bonne entente entre sections. Les individus sont libres quant à leur appartenance aux sections. La direction respectera la liberté de choix des chercheurs. Création d'une CID intitulée : « Epistémologie, histoire, méthodes et pratiques des sciences ».

*Un poste génétique des populations a été colorié alors que ce champ n'est pas en section 31, mais plutôt en section 29. Est-ce qu'il s'agit d'une action ponctuelle ou d'une interface souhaitée avec la 29 ?*

FG : une intégration au niveau de la communauté écologique globale est souhaitée ; ce fléchage est le fruit d'une politique scientifique et de l'interrogation sur l'importance de la génétique humaine qui n'est pas du ressort de la section 29 (qui ne souhaite pas trop développer la génétique des populations humaines). C'est une manière d'attirer l'attention de la 31 sur ce champ de recherche. C'est aussi un ballon d'essai qui ne sera pas nécessairement suivi.

*Comment voyez-vous la construction du pilotage de l'intersection INEE/INSHS ?*

FG : côté scientifique, il y a par exemple une volonté politique de réfléchir de manière conjointe autour de domaines comme le littoral, l'énergie. Côté administratif, il est question de créer des UMR interdisciplinaires, inter-instituts c'est-à-dire des UMR dont le pilotage scientifique sera double avec néanmoins un seul gestionnaire référent. Cette réflexion sera associée avec une politique de site.

PB : il faut « inventer » : ainsi il existe des instituts qui financent des projets d'UMR, imaginons qu'un institut puisse financer le soutien de base, et l'autre institut apporter un soutien sur projet. Dans cet esprit, les RTP et les PEPS ont été conçus et financés par les deux instituts.

FG : les projets, c'est une façon souple de faire de la recherche. Ils sont limités dans le temps et on peut apprécier les résultats.

*Sur la politique de site, après la campagne Labex, IDEX..., quid des unités en dehors de ces structures ? L'idée de niche scientifique est-elle toujours pertinente ?*

PB : la politique générale est d'accompagner les Universités dans leur développement et leur politique donc d'accompagner l'émergence de très grands sites. Le rôle du CNRS est de faire en sorte que les excellentes UMR demeurent dans un réseau d'excellence qui permette à ces unités de rester au meilleur niveau et d'alimenter les sites d'excellence qui ne seront jamais en auto-alimentation totale. Pour l'INSHS, une UMR pose problème si elle n'a jamais participé à un projet européen ou une ANR durant une période de contractualisation. Ainsi, il peut exister de très bonnes UMR hors structures, elles seront soutenues. Le rôle du CNRS est majeur car une fois les grands sites ayant émergé, c'est le CNRS qui articulera l'ensemble de l'existant avec ce qui est situé à l'extérieur des grands pôles. En SHS, 80% des labos sont dans des labex ; par conséquent au moins 80% des ressources iront vers ces labex<sup>1</sup>. Les vrais problèmes se résument au 20% qui ne sont pas des labex et qui sont de très grande qualité.

*Pourquoi ne pas avoir incité la transformation des DIPEE (Dispositif de Partenariat en Ecologie et Environnement) en labex ? Quelle est votre position sur l'avenir de ces DIPEE ?*

FG : l'animation scientifique que doit avoir le CNRS continuera. Les DIPEE sont des instances de concertation, destinées à une meilleure mutualisation des moyens et qui n'ont pas vocation à avoir une politique scientifique. De ce point de vue ils n'ont pas vocation à se transformer en labex. Les DIPEE sont aussi le moyen d'avoir un impact sur les écoles doctorales, sur la formation des jeunes et dans les universités. Pour regrouper 2 ou 3 UMR, on a d'autres réseaux : les GDR, les RTP à réactiver. On a les outils pour faire l'animation scientifique et tout le monde n'est pas IDEX.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre de 80% des UMR de SHS participant à un Labex est étonnant, car il concernerait 228 des 285 UMR opérées par cet Institut. Or, si l'on ne considère que la communauté des laboratoires relevant de la section 31 (que leur rattachement soit celui de l'INEE ou de l'INSHS), seul 3 Labex concernant 3 UMR sont recensés.

*Nous avons l'impression que le système devient de plus en plus complexe (différentes structures se mettent en place et ne se recoupent pas).*

FG : il faut distinguer le rôle de chaque structure.

*Qu'en est-il des ratios IT/chercheurs ? de la mise en œuvre de la RGPP ? Est-ce que des dispositifs sont envisagés au sein des universités pour maintenir des compétences en support à la recherche ?*

PB : l'équation est simple : soit on demande un meilleur taux de renouvellement de nos chercheurs, soit un meilleur taux d'IT. Les communautés en SHS s'expriment peu sur cette question. L'an dernier, la priorité a été à la BAP J afin que chaque UMR puisse avoir un gestionnaire. Actuellement les compétences IT perdues au fur et à mesure des départs à la retraite sont évaluées pour un meilleur positionnement sur leur éventuel renouvellement.

FG : à l'INEE, il y a un vrai besoin d'IT et une parité IT/CR à augmenter. Ainsi, la section 20 a choisi de favoriser les IT par rapport aux chercheurs. Dans cette perspective, on pourrait s'orienter vers un accroissement d'IT avec des compétences spécialisées, un moindre nombre de CR et une réduction des DR2 au profit des CR. S'agissant de la section 31, étant donné la pression sur le concours CR2, le nombre de postes CR devrait être maintenu, le nombre d'IT dans les BAP scientifiques sera augmenté sachant par ailleurs qu'il existe une forte pression sur les BAP de gestion, le nombre de postes DR2 sera diminué (3 ou 2 postes) pour permettre l'augmentation du nombre d'IT.

*L'absence de post-doc CNRS est problématique. L'ANR donne l'illusion d'y subvenir avec comme dérive une dilution des programmes de recherche des candidats. Quelle est la position du CNRS ?*

PB : en SHS, il est vrai qu'il y a eu suppression des post-docs ; la seule manière réaliste pour ré-ouvrir des post-doc, serait de les flécher sur les UMI et les UMIFRE qui ont besoin de ressources humaines ; mais il faut savoir que le budget alloué à des post-doc entraînera une diminution des soutiens de base.

FG : un post-doc c'est quoi ? L'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles approches ?

*La section rappelle la pression sur le concours CR ; et donc même si la question des IT est importante, il faut souligner la nécessité de recruter des CR (de plus il y a un réservoir caché de jeunes docteurs dans des post-doc ANR). Difficultés que pose la distinction entre CR1 et CR2 étant donné l'absence de limite d'âge. Question sur le soutien aux revues.*

PB : sur les revues, réduction des moyens budgétaires drastiques des soutiens aux colloques en annonçant que seuls les colloques pluridisciplinaires seront soutenus (entre plusieurs sections ou plusieurs instituts). Ce financement servira à accompagner la mise en ligne en anglais des grandes revues internationales. Cela se fait en parallèle avec le CNL qui accompagne la mise en anglais des grandes revues intellectuelles françaises. Dès cette année 2012, 4 revues proposeront une version en anglais, payante. Ce modèle économique sera appliqué sur une cinquantaine de revues dont la mise en ligne en anglais au cours des 4 prochaines années, devra s'accompagner à terme d'une autonomie financière (par les ressources que généreront l'achat des articles en ligne). Sur le système d'évaluation, dans l'alliance ATHENA un groupe travaille sur les indicateurs en SHS. Depuis que l'AERES a refusé de tenir compte des grandes bases anglo-saxonnes, le pourcentage de publications référencées en langue française et espagnole s'est accru. En dépit du biais des indicateurs, il y a une nécessité d'en avoir pour justifier les demandes.

Sur la distinction entre CR1 et CR2, il n'est pas possible d'envisager de ne pas faire la distinction en amont étant donné les contraintes de prévision budgétaire et qu'il serait impossible de savoir ce que cela représenterait si était créé un seul concours « chargé de recherche » avec à charge de l'Institut de faire le rattrapage en fonction de la carrière.

*Les critères de structuration des chercheurs ou labos n'ont pas l'air de répondre à une politique claire entre université et CNRS ; les universités ont une volonté de direction des UMR et finalement le CNRS est absent s'agissant de la direction de la recherche sur site.*

FG : le DSR et les DSA sont là pour faire valoir la position du CNRS.

PB : dans une carte de France où des pôles ont émergé, si cela se passe mal avec le CNRS, il y a toujours possibilité de basculer sur un autre pôle.

*L'évaluation et le groupe de travail CS-INSHS*

PB : le CS-INSHS a mis en place un groupe de travail pour essayer de dégager des indicateurs. Au sein de l'alliance ATENA, il y a aussi un groupe de travail sur les principes de l'évaluation. Ne pas avoir d'indicateurs en SHS est un handicap majeur.

## **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION**

Marie-Agnès Courty-Fedoroff, IPHES de Tarragone. *Avis favorable* pour un an à compter du 01.04.2011.

## **RECONSTITUTION DE CARRIÈRE**

La section émet un avis favorable à la prise en compte, dans leur reconstitution de carrière, de l'intégralité des services des chercheurs suivants : X. Bodin (CR2, UMR5204), B. Clavel (CR1, UMRR7209), R. Crassard (CR2, UMR5133), Gwenaëlle Goude (CR1, UMR6636), E. Macia (CR2, UMI3189), S. Mazières (CR2, UMR6578), W. Rendu (CR1, UMR5608), C. Robion-Brunner (CR2, UMR5608). La section émet un avis favorable dans sa reconstitution de carrière et sous réserve de validation de la recevabilité de ses longues missions dans ses activités de service à S. Harmand (CR2, UMR7055).

### **DEMANDE DE CHANGEMENT DE SECTION**

La section émet un avis favorable à la demande de changement de section (de la section 27 vers la section 31) d'Anne-Marie Ferrandez CR1 à l'UMR6578 (Michel Signoli directeur).

La section tient à rappeler qu'un chercheur peut changer d'UMR sans que cela fasse l'objet d'un avis de la section. En revanche, il ne peut pas changer de section sans l'avis de la section qu'il quitte et de celle qu'il souhaite rejoindre.

### **CHANGEMENT DE DIRECTION D'UNITE**

La section émet un avis favorable aux demandes des conseils de laboratoire de l'UMR5608 TRACES à la nomination de Pierre Moret comme DU & Nicolas Valdeyron comme DU-A et de l'UMR5133 ARCHEORIENT de Emmanuelle Vila comme DU & Pierre Lombard comme DU-A.

### **EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE COLLOQUE**

#### ***Avis très favorable***

1<sup>er</sup> es-aequo

- "Des galets aux galets" (V. Zeitoun) déposé devant la S31
- "Hommer 2011" 23<sup>eme</sup> (M.-Y. Daire) déposé devant les S31 & S32

#### ***Avis favorables***

Par ordre de classement

- "Hommage à Michel Bats" (R. Roure) déposé devant les S31 & S32
- "Impact du changement climatique" (H. Quenol) déposé devant les S31 & S39
- "Espace du temple pharaonique" (Ch. Thiers) déposé devant les S31 & S32

#### ***Non classé***

- "Déserts et Hommes" (S. Fares) déposé devant la S31 & S32

Si un colloque a été programmé dans une demande ANR, c'est sur le budget de celle-ci que l'organisation du colloque doit être prise en compte.

L'Institut INEE va se centrer sur l'intérêt du colloque

### **EXAMEN DES DEMANDES D'ÉMÉRITAT - 1<sup>ère</sup> demande**

- La section émet un avis très favorable à la première demande d'éméritat de O. Buschenschutz (DR1 – UMR8546) et de H. Roche (DR1 – UMR7055).
- La section émet un avis favorable à la première demande d'éméritat de F. Bazile (DR2 à l'UMR5140) et E. Coqueugniot (DR2 à l'UMR5133).

Pour INEE, l'éméritat est un soutien de chercheur – qui reste donc une force vive au sein de la communauté scientifique - pour lequel il n'y a pas de moyens affectés au sein de son UMR.

La section tient à rappeler que l'éméritat est une distinction qui permet aux chercheurs de prolonger **certaines activités de recherche** en leur donnant notamment la possibilité de **diriger des travaux de séminaire**, de **participer à des jurys de thèse** et de **contribuer à des travaux de recherche** qui se situent dans le projet scientifique de l'unité dans laquelle ils souhaitent poursuivre leur activité. Cette participation peut revêtir un caractère scientifique mais également être plus orientée vers la valorisation des travaux ou vers la diffusion de la culture scientifique et technique. En revanche, **un directeur de recherche émérite ne peut pas être chargé de l'animation scientifique d'une équipe de recherche, ni diriger des travaux de thèse**. Il ne peut **ni assurer la direction du laboratoire, ni recevoir d'autorité déléguée du directeur de laboratoire en matière de gestion de crédits ou de personnels**. Il peut présenter, dans le cadre de financements extérieurs (projets européens, industriels...) un projet de recherche à son nom s'il a l'accord du directeur de laboratoire, mais le directeur de recherche émérite ne peut avoir d'autorité déléguée pour gérer le contrat. Les directeurs de recherche émérites ne sont ni électeurs ni éligibles au Comité national. L'éméritat est accordé, pour une durée de cinq ans renouvelable, aux directeurs de recherche admis à la retraite.

### **ÉVALUATION BIENNALE DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DES CHERCHEURS AFFECTÉS À**

## **UNE UNITÉ NON EXAMINÉE**

- FRE3298 (dir. Th. Servais) : 1 avis favorable
- UMR8171 (dir. P. Boiley) : 1 avis différé
- UMR8185 (dir. M. Tabeau) : 1 avis différé, 1 avis alerte
- UMR8546 (dir. S. Verger) : 3 avis favorables
- UMR9993 (dir. O. Lecomte) : 2 avis différés, 1 avis favorable
- USR3131 (dir. N. Seni) : 1 avis favorable
- UMR8096 (dir. V. Darras) : 7 avis favorables.
- UMR8591 (dir. C. Kuzucuoglu-Bigonneau) : 7 avis favorables.

## **ÉVALUATION QUADRIENNALE DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DES CHERCHEURS AFFECTÉS À UNE UNITÉ EXAMINÉE**

- UMR 5210 (dir. B. Fontaine) : 1 avis favorable
- UMR 5594 (dir. J.-P. Guillaumet) : 6 avis favorables
- UMR 5600 (dir. J.-Y. Toussaint) : 1 avis favorable
- UMR 6012 (dir. Ch. Voiron) : 1 avis favorable
- UMR 6042 (dir. J.-L. Peiry) : 2 avis favorables
- UMR 6116 (dir. Th. Tatoni) : 1 avis favorable
- UMR 6130 (dir. D. Binder) : 9 avis favorables
- UMR6143 (dir. B. Tessier) : 1 avis favorable
- UMR 6249 (dir. H. Richard) : 4 avis favorables
- UMR 6554 (dir. M. Robin) : 1 avis favorable
- UMR 6566 (dir. D. Marguerie) : 8 avis favorables
- UMR 6573 (dir. D. Garcia) : 1 avis favorable
- UMR 6574 (dir. L. Dousset) : 1 avis favorable
- UMR 6578 (dir. M. Signoli) : 4 avis favorables
- UMR 6635 (dir. N. Thouveny) : 1 avis favorable
- UMR 6636 (dir. R. Chenorkian) : 5 avis favorables

## **AVIS DE PERTINENCE SUR UNE RENOUVELLEMENT D'ASSOCIATION AU CNRS DES UNITES**

### **Rattachement principal à la section 31**

- UMR 5594 (ARTEHIS, dir. D. Russo, nouveau DU J.-P. Guillaumet), avis favorable
- UMR 6042 (GEOLAB, dir. J.-L. Peiry), avis très favorable
- UMR 6130 (CEPAM, dir. D. Binder, nouveau DU M. Regert), avis très favorable
- UMR 6249 (ChronoEnvironnement, dir. H. Richard), avis très favorable
- UMR 6566 (CREAAH, dir. D. Marguerie, nouveau DU M.-Y. Daire), avis très favorable
- UMR 6578 (Anthropologie bioculturelle, dir. M. Signoli), avis très favorable
- UMR 6636 (LAMPEA, dir. R. Chenorkian, nouveau DU J.-P. Bracco), avis très favorable
- USR 3124 (MSHE, dir. F. Favory), avis favorable

### **Rattachement secondaire à la section 31**

- FR 2116 (dir. Davy), transformation en OSU, section principale 20, avis favorable
- UMR 171 (LC2RMF, dir. P. Walter), section principale 13, avis défavorable
- UMR 6173 (CITERES, dir. C. Larrue, nouveau directeur P. Mele), section principale 39, avis favorable
- UMR 6573 (Centre Camille Julian, dir. D. Garcia), section principale 32, avis très favorable
- UMR 6574 (CREDO, dir. L. Dousset), section principale 38, avis favorable
- UMR 6635 (CEREGE, dir. N. Thouveny), section principale 18, avis favorable

## **EXPERTISE (PROJET OU SUIVI OU INTEGRATION EQUIPE OU RESTRUCTURATION)**

- Projet de création de l'UMR Trajectoires : de la sédentarisation à l'Etat (du VIIe au 1er millénaire) (dir. L. Manolakis), présenté devant la section 31 : avis très favorable
- Projet de création de l'USR IPANEMA (dir. L. Bertrand), présenté devant les sections 31, 5, 13, 29 & 32. Avis de la section 31 : très favorable
- Projet de création d'USR en Guyane à compter de 2012 (dir. Corval) , présenté devant les sections 29, 31 & 20, avis de la section 31 : favorable
- Rephasage en vague B d'une unité créée à mi-parcours de la vague D, UMS3281-OSUNA (dir.

Launeau), présenté devant les sections 18, 20, 19, 39 & 31. Avis de la section 31 : favorable

### **AVIS DE PERTINENCE SUR UN PROJET D'ASSOCIATION AU CNRS**

- UMR IMBE (fusion IMEP –DIMAR, dir. Taton) (sections 29, 20, 31, 26), avis très favorable
- FR 119 (Montpellier, Environnement, Diversité, dir. Morand) (sections 29, 20, 31), vague A (2010), avis favorable
- Transformation de l'UMS MSHb en USR (MSH Bretagne, dir. Le Bart) (sections 40, 31, 34, 37, 39). Le dossier ne permettant pas de se prononcer : pas d'avis.
- FED 4111 (Pôle Mer et Littoral, dir. Jaouen) (sections 10, 39, 9, 29, 31, 20, 37). La section considère que ce projet ne relève pas de ses compétences : pas d'avis.

L'examen de différents projets a soulevé une discussion sur la complexité croissante des structures (UMR/USR par exemple), réseaux, fédérations, etc., dans lesquelles nos recherches sont potentiellement appelées à trouver leur place afin d'être reconnues et soutenues. On peut en effet s'interroger pour savoir si la multiplication de tels dispositifs se fait ou non au bénéfice de la clarté et donc de l'efficacité de la recherche française, comme en faveur de la sérénité de ses acteurs.

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA SECTION AUX COMITES DE L'AERES VAGUE C**

Il n'y aurait pas d'UMR dépendant en principal de la section 31 qui serait évaluée lors de la vague C. Il y en a qui sont secondairement rattachés à la section.

### **POINT D'INFORMATION SUR LA NOMINATION DES AGENTS DU CNRS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AERES**

Nous n'avons pas d'information qui permettrait de comprendre pourquoi les noms proposés par les instances d'évaluation du CoNRS n'ont pas été retenus par l'AERES.

Pour rappel, 5 membres du Comité national se sont portés candidats :

- Gilles Boëtsch (CSI INEE), Pierre Gilliot (section 04), Hélène Mone (CS), Michel Raynal (CSI INS2I), Sandro Vaienti (CSI INSMI).

La CPCN a été saisie de ce problème et nous attendons des informations de cette dernière.

### **DEMANDES DE PES**

Pour chaque section, le nombre de PES attribuables serait proportionnel au nombre de candidatures à l'obtention de la PES. Pour 2011, 15 chercheurs évalués par la section 31 ont fait une demande de PES. 4 PES seront attribuées à la section 31.

La section a décidé que tout chercheur dont les travaux ont fait l'objet d'un avis favorable mérite de bénéficier d'une prime d'excellence scientifique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ***Débat sur les coloriages chercheurs 2011 et propositions 2012***

Avant la discussion, le président de la section rappelle quelques règles concernant les membres du jury d'admissibilité lors du déroulement du concours.

Puis, la discussion se déroule sur les thématiques émergentes au regard du vivier et de la prospective. Plusieurs sont avancées (avec des avis partagés) : *systèmes de production : production, fonction (dont symbolique), circulation (préhistoire et protohistoire) ; anthropo bio/diversité bio, adaptation physiologique à l'environnement ; interactions homme/animal ; art paléolithique ; productions symboliques (préhistoire et protohistoire) ; approches paléo-environnementales, dynamiques d'anthropisation ; Paléo moyen et inf. ; Amériques, Asie ; âge du bronze ; réponses environnementales par rapport à des variations anthropiques et climatiques ; risques environnementaux pris dans leurs dimensions historiques : question de la vulnérabilité d'un milieu géographique en évolution rapide ; l'homme face à des contraintes extrêmes.*

La section pense qu'il est important de maintenir le ratio 1 CR1 pour 2 CR2, de porter les coloriages sur les CR2 (quitte à placer en position admissible un candidat CR1 en fonction de l'excellence des uns et des autres).

La section s'inquiète de la diminution du nombre de poste DR ouverts au concours même si elle comprend la logique présentée par la direction des Instituts.

La section regrette qu'il ne puisse pas y avoir en fonction de cette logique de concours externe ouvert.

R. Chenorkian a, précédemment à cette question, rappelé que le rapport chercheur / ITA pour la campagne 2012 serait en accord avec les souhaits de la section (1/3 ITA, 2/3 CR). On espère 2 ou 3 postes de DR. Il a pris acte du fait de la pression sur les CR2 et qu'il faut soutenir les jeunes CR2.

Avant cette question, trois des membres (A.-M. Guihard-Costa, A1-nommé, G. Pereira B1-élu & Fr. Bon B2-élu) de la section ont informé les autres membres de leur souhait de démissionner de la section pour des raisons personnelles qui n'ont rien à voir avec le fonctionnement de la section, ni avec les décisions qui ont été les siennes. Au contraire, ils tiennent à souligner l'intérêt d'assumer cette responsabilité collective. Cela leur a beaucoup apporté humainement et professionnellement et ils espèrent avoir été utiles à la communauté représentée par la section 31. Il sera donc nécessaire de trouver deux remplaçants (il y a un membre nommé par le Ministère suite à la proposition de l'Institut) et de réfléchir à des personnes qui pourraient éventuellement poursuivre lors du prochain mandat du CoNRS.

La section tient à rappeler que lors d'une promotion (pour les CNRS), on ne doit démissionner que si on ne brise pas les quotas de 3 CR et 4 DR.

Information complémentaire : L'INEE organisera le 28 Juin 2011 une réunion avec tous les candidats au-dessus de la barre (et peut-être au-dessous) des concours ouverts en S31 afin de mieux connaître qui sont ces candidats, ce qu'ils souhaitent, comment ils se positionnent au sein du dispositif INEE.

### **Point sur les périmètres des sections du CoNRS**

Une discussion a lieu suite au fait que dans son PV de la session de printemps, la section 32 a proposé une actualisation de la liste de ses mots clés et a fait ainsi apparaître la Protohistoire. La lecture de ce PV a suscité certaines réactions au sein de la communauté scientifique des protohistoriens dont certains se sont alarmés d'une telle modification auprès du président de la section 31. On sentirait le retour d'une volonté de certains " historiens " d'agglomérer Histoire et Archéologie pour des raisons assez faciles à comprendre.

Une motion de la section 31 sera écrite pour spécifier que la Protohistoire (en fonction de ce qui fonde les recherches qui s'y rapportent) a été et est totalement dans son périmètre (cf. aussi rapport de conjoncture).

### **Point concernant l'Inrap (CS et prise en considération des activités recherche de ses agents par l'AERES)**

Une série d'informations sont transmises par J. Wattez.

- Prise en compte des personnels Inrap par l'AERES
- A la demande de l'AERES et au sein de son comité supérieur : 2 membres de l'Inrap (au niveau de la DST) au titre d'experts référents (parmi le personnel scientifique)
- évaluation de l'Inrap par l'Aeres n'est pas à l'ordre du jour.
- Convention cadre CNRS/Inrap

L'Inrap est attendue du retour de la convention cadre CNRS/Inrap pour signature : convention validée par INEE et INSHS et est encore au Service des Affaires Juridiques (maintenant vers la Direction générale, d'après les informations données par F. Le Mort).

- délai très long qui freine les signatures des conventions avec les UMR mais il est possible de faire des avenants.
- Pose problème pour payer les subventions, et il faudrait que tout soit réglé avant la fin de l'année, sinon perte du budget et éventuellement pas de reconduction du budget.
- Pour l'UMR 6566 CREAAH (dir. D. Marguerie) à Rennes :

Une convention (partenariat) devrait être signée prochainement entre le CREAAH et l'Inrap.

En effet, l'UMR 6566 nous avait alerté en raison du gommage total des personnels de l'Inrap lors de la visite de l'AERES.

La position de l'Inrap est très claire, si une convention existe, les personnels INRAP doivent être pris en compte : le refus est injustifié (cf. convention cadre qui lie les personnels de l'Inrap à condition qu'ils soient considérés comme chercheurs permanents par l'UMR (ce qui est le cas à Rennes), même si pas encore de partenariats renforcés. Mais il n'y avait pas cette convention au CREAAH. Aussi les personnels INRAP ne bénéficiaient que de 2 jours-recherche Inrap pour participer aux réunions et non des 5 jours INRAP (dans le cas des partenariats renforcés).

C'est l'articulation des activités d'une équipe avec les thématiques de recherches de l'Inrap qui déclenchent des PAS (Projets d'activité scientifique) de la part de l'Inrap.

Discussion sur les modalités à envisager pour que les membres Inrap des laboratoires soient pris en compte lors des visites AERES. L'une des modalités serait que les partenaires reconnaissent la dimension

recherche à travers la production des données et la qualité des publications des membres Inrap

- Conseil scientifique

Le problème est réglé. On revient au système électoral pour désigner les membres (mais attente du décret pour être sûr et pour s'assurer des conditions) dans les conditions suivantes : 11 membres élus au lieu de 12, 8 membres nommés au lieu de 6.

### **Questions diverses (dont réseau CAIRN)**

Présentation par M. Regert du réseau CAI-RN : compétences archéométriques interdisciplinaires – Réseau National. Structure pérenne soutenue par la MRCT. Resp. Ph. Dillmann.

Des recherches en réseaux depuis 2001, des GDR (ChimArC), des RTP (paléogénétique, archéométrie, taphonomie). A la fin des GDR et RTP, création de CAIRN avec pour objectif de pérenniser la structuration en réseaux, favoriser la veille et les développements technologiques, la formation, une réflexion prospective, une mutualisation moyens et compétences, une initiation projets et actions interdisciplinaires. Site internet : [http:// archeometrie.cnrs.fr](http://archeometrie.cnrs.fr)

Pour s'inscrire sur les listes de diffusion, contacter Philippe Dillmann ou Martine Regert.

## **MOTIONS ET MESSAGES DE LA SECTION 31**

### **• Motion relative au repérимétrage et aux mots-clefs des sections**

La section 31 désapprouve les modifications de périmètres proposées par la section 32 avec l'introduction de la Protohistoire parmi ses nouveaux mots-clefs. Les démarches des protohistoriens, fondées sur l'analyse des cultures matérielles, des environnements et des territoires, sont indiscutablement à leur place au sein de la section 31. Cette réalité s'est traduite par les propositions de la section en matière de recrutements et de promotions et donc dans les critères d'évaluation qui restent inchangés.

Votée à l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstention : 0)

### **• Message de la section 31 pour la direction de l'INSU**

La section 31 souhaite que lui soit communiqué l'ensemble des dossiers des unités en rattachement secondaire afin de donner un avis sur l'opportunité de leur rattachement au CNRS.

Destinataire(s) : M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU ; Mme Françoise GAILL, directrice de l'INEE

Le président de la section 31 a levé la séance le 17 Juin à 12 :30.